TI

Le Ministre des Affaires étrangères et des Relations du Commonwealth du Pakistan au Haut Commissaire suppléant du Canada au Pakistan

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES RELATIONS DU COMMONWEALTH

KARACHI, le 23 octobre 1951.

MONSIEUR LE HAUT COMMISSAIRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 23 octobre 1951, par laquelle vous me faites savoir que le Gouvernement du Canada propose de conclure avec le Gouvernement du Pakistan un accord relatif à l'entrée au Canada des citoyens pakistanais désireux de s'y établir.

Les dispositions contenues dans votre note précitée rencontrent l'agréement du Gouvernement du Pakistan et je suis autorisé à vous confirmer que votre note et la présente réponse constituent entre nos deux Gouvernements un accord pouvant être dénoncé par l'un ou l'autre des deux gouvernements moyennant un préavis de six mois.

Je vous prie, au nom de mon Gouvernement, de vouloir bien remercier votre Gouvernement de l'initiative qu'il a prise à cet égard.

Veuillez agréer, Monsieur le Haut Commissaire, les assurances de ma très haute considération.

MUHAMMAD ZAFRULLA KHAN